



DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Bureau de la communication

douane.gouv.fr

 [@douane_france](https://twitter.com/douane_france)

[Espace presse de la douane](#)

11, rue des Deux Communes 93558 MONTREUIL CEDEX
01.57.53.42.11

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 15 novembre 2018

Les services douaniers de Roissy saisissent 21 600 timbres contrefaisants

Le 2 octobre dernier, les agents du bureau de douane de Roissy Fret sélectionnent, parmi les nombreux colis expédiés via fret express, une déclaration en provenance de Hong-Kong. Après l'analyse des informations communiquées par l'expéditeur, les douaniers décident alors de réaliser un contrôle physique de la marchandise déclarée comme étant des logos destinés à être livrés chez un particulier en Île-de-France.

Après avoir procédé à l'ouverture du colis, les douaniers constatent la présence de 9 600 timbres rouges Marianne estampillés « LETTRE PRIORITAIRE FRANCE ». Les timbres supposés être contrefaisants sont alors mis en retenue par le service. La société La Poste, titulaire de droit des timbres, est parallèlement informée de cette constatation et confirme qu'il s'agit de faux timbres. Ceux-ci font alors l'objet d'une procédure de destruction simplifiée.

Le 19 octobre 2018, le bureau de douane de Roissy Fret réalise une nouvelle saisie de 12 000 timbres rouges Marianne sur la même provenance. Le titulaire de droit a conclu au caractère contrefaisant de la marchandise et a de nouveau sollicité la procédure de destruction simplifiée.

Au total, les douaniers de Roissy saisissent 21 600 timbres contrefaisants en provenance de Hong-Kong. La valeur de cette saisie s'élève à plus de 20 500 euros.

[POUR ALLER PLUS LOIN](#)

- **Les photos de la saisie** : <https://www.flickr.com/gp/douane/france/GV3B6o>

Crédit images : Douane française

Contact Presse :

Direction interrégionale des douanes de Roissy : 01 48 62 63 79

Service de presse de la douane : 01.57.53.42.11 - presse@douane.finances.gouv.fr